

Armée de Terre : l'action militaire pour préserver la souveraineté



Les armées interviennent en appui de l'action diplomatique de l'Etat. Les forces terrestres assurent une contrainte physique et humaine sur le terrain avec une discrimination de l'emploi de la force.

Ce thème a fait l'objet d'un colloque organisé, le 19 janvier 2017 à Paris, par le Centre de doctrine et d'enseignement du commandement. Y sont notamment intervenus : Patricia Adam, présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale ; le général d'armée (2S) Henri Bentégeat, ancien chef d'Etat-major des armées et ancien chef du comité militaire de l'Union européenne (UE) ; le général d'armée Jean-Pierre Bosser, chef d'état-major de l'armée de Terre ; Caroline Galactéros-Luchtenberg, directrice du cabinet de conseil privé et de formation en intelligence stratégique Planeting.

Ruptures et glissements. L'image des armées s'est considérablement améliorée

depuis la disparition du service militaire, facteur fort d'antimilitarisme, indique le général Bentégeat. Le retour de leur engagement sur le territoire national, devenu quasiment un désert militaire, a renforcé leur visibilité. Parallèlement, l'indépendance nationale a disparu des structures nationales et des textes officiels. Au sein de l'UE, la mutualisation des moyens militaires de transport, renseignement satellitaire, formation et maintien en condition opérationnelle constitue une délégation temporaire de souveraineté. Cette dernière est occasionnellement transférée lors des coalitions par la perte du commandement opérationnel, mais préservée par le contrôle opérationnel au jour le jour des forces françaises. Sauf au Sahel et en Côte d'Ivoire, celles-ci ont été engagées dans des coalitions sous l'égide de l'OTAN ou de l'UE. La chaîne de commandement national définit les buts d'une opération extérieure et fixe les règles et les limitations d'engagement. Mais, précise le général, cela ne garantit pas que l'emploi des forces françaises se fera comme souhaité au départ, faute de pouvoir contrôler tout ce qui se passe au sein d'une coalition « ad hoc ». Quand les Etats-Unis fournissent 75 % des moyens, il est difficile de leur demander des comptes. Cependant, l'autonomie stratégique de la France demeure grâce aux contributions de sa capacité de renseignement national et de son industrie d'armement

Evolution du commandement. Le retour à la guerre depuis 1995 avec l'engagement des armées dans de multiples opérations extérieures a changé les liens entre les responsables politiques et les militaires. Le processus décisionnel politico-militaire, devenu rapide, efficace et démocratique, est unique en Europe, explique le général Bentégeat. Via son état-major particulier, le président de la République, chef des armées, entretient un lien direct avec le chef d'Etat-major des armées (CEMA) qui, lui, prend le commandement opérationnel de toutes les forces engagées. Conseiller militaire du gouvernement, ce dernier assiste au conseil de défense restreint hebdomadaire. En revanche, la place du ministre de la Défense dans la chaîne de commandement reste ambiguë. Outre ses responsabilités traditionnelles de préparation et d'organisation des armées, il assure, depuis 2013, celle de leur emploi, mais pas s'il est « opérationnel » qui reste du ressort du CEMA. De son côté, le Parlement doit autoriser la prolongation d'une opération extérieure tous les 4 mois et procède aux auditions directes de responsables militaires pour avoir une meilleure visibilité des armées. Toutefois, avertit le général Bentégeat, la grande réactivité de la chaîne de commandement risque de conduire à un « suremploi » des forces armées, qui

obéissent sans faille au président de la République...comme les diplomates ! L'historien et politologue Raymond Aron (1905-1983) avait défini la puissance d'une nation par sa démographie, sa prospérité économique, son influence culturelle et sa capacité militaire. La France, estime le général Bentégeat, n'a plus que cette dernière, reconnue comme l'une des meilleures du monde, comme facteur de puissance.

Place de l'armée de Terre. Le XXIème siècle verra le retour à la souveraineté nationale et celui des Etats forts, estime le général Bosser. L'OTAN et l'UE apparaissent comme des alliances fragiles. La tendance générale est au repli sur le fait national, comme l'exprime le « Brexit » britannique. Or depuis 2016, même les Etats les plus forts affrontent à armes égales des Etats faibles, qui profitent du nivellement opérationnel procuré par les cyberattaques et les engins explosifs improvisés. Leur diplomatie et leur économie permettent de compenser cette perte de supériorité. La souveraineté nationale de la France est assurée par la dissuasion nucléaire depuis plus de 50 ans. Son autonomie opérationnelle repose sur un modèle d'armée conventionnelle, complète et solide. Les forces terrestres se déploient à nouveau sur le territoire national dont l'opération « Sentinelle », qui mobilise 10.000 personnels pour lutter contre le terrorisme, n'est qu'une brique. Elles contribuent aussi à la cohésion nationale par le recrutement de 20.000 jeunes. A l'extérieur, elles sont intervenues au Mali en 2013 et sont présentes au Levant contre Daech, à savoir la Task Force Wagram (canons Caesar) en appui des forces irakiennes au sol. « *Mes homologues allemand et britannique sont bluffés de la manière dont nous intervenons avec beaucoup de liberté d'action* », déclare le général Bosser. Il ajoute que souveraineté et alliance ne s'opposent pas : il s'agit d'adapter la première et de compenser par la seconde. En matière d'armement, la souveraineté militaire française repose sur une coopération étroite entre l'armée de Terre, la Direction générale de l'armement et les industriels. Enfin, dans le domaine de la pensée militaire, le général Bosser envisage de recourir au G2S (club de généraux en 2ème section) comme « think tank » (institut de recherche) de l'armée de Terre.

Imposer sa volonté. Il existe une relation entre liberté d'action, souveraineté et responsabilité, estime Caroline Galactéros-Luchtenberg. Le concept de monde multipolaire implique indépendance des Etats et respect de leurs intérêts vitaux. Le droit international instaure des compromis, mais n'impose aucune soumission à un ordre supérieur. La souveraineté de l'UE se dilue au profit du droit public

européen, dépourvu de légitimité puisque le « peuple européen » n'existe pas. Mais l'UE doit éviter de subir l'influence de la Russie, de la Chine et des Etats-Unis. Avec le « Brexit », la Grande-Bretagne reprend sa souveraineté, à la grande satisfaction de la nouvelle administration américaine. Première puissance économique européenne, l'Allemagne cherche à atteindre une souveraineté globale en augmentant son budget militaire, pour compter davantage dans les affaires du monde. La France a perdu sa souveraineté budgétaire et de ses frontières. Pour la Russie, le droit international ne peut conduire à la disparition des rivalités de puissance. En raison de leur vision partagée des rapports de force, de posture de défense et de politique étrangère, les pays occidentaux ont choisi l'OTAN, qui a fixé un objectif budgétaire de défense de 2 % du produit intérieur brut par Etat membre. Enfin, souligne Caroline Galactéros-Luchtenberg, les armées jouent un rôle mobilisateur dans la résilience et la cohésion nationale.

Loïc Salmon

Défense et sécurité : organiser la guerre et assurer la paix

Armée de Terre : le CFT, fournir des soldats opérationnels au bon moment et au bon endroit

Patricia Adam rappelle que la souveraineté, à savoir ne dépendre de personne pour assurer son indépendance, est une notion juridique et un concept politique. Toute légitimité relève de la nation, y compris l'assurance de la sécurité des citoyens et du territoire. Les armées apportent leur concours aux forces de sécurité. L'outil militaire doit être équipé pour agir si les troubles dégèrent en crise. La liberté d'appréciation de la situation, de décision et d'action a un coût, le prix de la souveraineté. Le maintien d'une base industrielle de défense permet d'échapper à tout embargo ou chantage sur l'achat d'armements nécessaires à la garantie de la souveraineté.